

contenu du message

de	"Alain DELAVAL" <alain.delaval@orange.fr>
à	enquetepublique.vendee2@orange.fr
date	22/10/18 13:11
objet	enquête publique parc d'éoliennes du Millard

La prolifération des projets de parcs éoliens dans les sites sensibles du point de vue paysager, biologique et par la présence d'un patrimoine architectural et historique de qualité est incompatible avec le respect dû à ces sites; c'est le cas en particulier du projet de création ou d'extension de parcs éoliens à proximité du château de Bessay, du logis de La Popelinière à Sainte-Gemme-La-Plaine, du logis de La Chevallerie sur la même commune et du logis de Chaligny et de son jardin labellisé "Jardin remarquable" sur la commune de Sainte-Péxine.

Il est inconcevable qu'on s'apprête à ériger des structures de près de 100 m de haut dans un pays où les altitudes moyennes de la couverture végétale et architecturale ne dépasse pas les 10 m, et où les prescriptions des Architectes des Bâtiments de France (ABF) interdisent dans la plupart des cas à dépasser ces niveaux lors de constructions neuves ou d'extensions. Un tel projet, s'il se réalisait, serait une agression irrémédiable à la qualité paysagère et patrimoniale du pays luçonnais et herminois, et une insulte à tous ceux, particuliers, résidents ou associations qui depuis des dizaines d'années se battent pour préserver ce cadre paysager et culturel; ce territoire voit se développer depuis plusieurs années des initiatives culturelles de haut niveau comme le festival organisé par le musicien William Christie à son manoir à Thiré ou comme les Rencontres du Patrimoine et de la Création organisées par Alain Durante au logis de Chaligny à Sainte-Péxine.

En tant qu'ancien fonctionnaire de l'Etat par le ministère de la Culture, Direction régionale des Affaires culturelles des Pays de Loire, chargé des mesures de protection au titre du code du Patrimoine et référent en ce domaine pour le département de la Vendée, je m'oppose catégoriquement à ces projets et particulièrement à celui concernant le site du Millard.

Alain Delaval,
Chargé d'Etudes documentaires principal (er)
anciennement instructeur des mesures de protection au titre des Monuments historiques et rapporteur auprès de la Commission régionale pour le Patrimoine et les Sites (CRPS)
Ministère de la Culture, direction générale des Patrimoines,
sous-direction des Monuments historiques et Palais nationaux